

prêts sans intérêt aux municipalités, afin qu'elles puissent régler le problème de la pollution, surtout celui des égouts qui se déversent dans les cours d'eau que le public voit avec effroi se polluer. Plus nous tergiversons, plus le contribuable devra déboursier.

J'aimerais qu'on considère le problème auquel on se heurte dans les Cantons de l'Est. Dans la rivière Saint-François, qui traverse ma circonscription, à la hauteur de Drummondville, l'eau ne coule plus; elle «déboule», tellement elle est polluée par près de 120 villages et villes du Québec qui y déversent leurs égouts.

Selon une étude faite par la Régie des eaux du Québec, près de 270,000 personnes sont riverains de la rivière Saint-François ou de ses affluents. La rivière est polluée à East Angus, Sherbrooke, Bromptonville, Windsor et Drummondville. Ces villes devraient cesser de déverser leurs eaux usées dans cette rivière et, pour ce faire, il faudrait que le gouvernement fédéral, de concert avec celui du Québec, consente des prêts sans intérêt à ces municipalités afin de mettre fin à cette pollution intolérable en 1972.

[Traduction]

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord remercier le député de Kootenay-Ouest (M. Harding) de me donner l'occasion de dire quelques mots au sujet de l'environnement, d'Environnement Canada, de nos programmes fédéraux et de la manière dont ces initiatives fédérales sont efficacement coordonnées avec celles des provinces.

Sa motion exprime l'opinion que «pour protéger et conserver notre environnement, il est impérieux d'établir des normes qualitatives nationales de l'environnement pour l'air, l'eau et le sol» et je tiens à ne pas m'éloigner du principal argument qu'il s'efforce de faire valoir. Monsieur l'Orateur, nous nous sommes efforcés d'établir non seulement des normes nationales, mais aussi des objectifs nationaux.

Quand je parle d'objectifs, il s'agit, par exemple, de la qualité de l'eau au milieu d'un lac, ou de la qualité de vastes volumes d'air au-dessus d'une ville. Les normes, par contre, s'appliquent au point d'effluence des polluants. Je le répète, monsieur l'Orateur, nous avons déjà annoncé une série d'objectifs nationaux en matière de qualité de l'air. Nous avons annoncé aussi une série de normes, que nous travaillons maintenant à établir en étroite collaboration avec les industries en cause.

Nous sommes loin d'avoir traité de toutes les industries avec lesquelles nous devons travailler et auxquelles des normes nationales doivent être appliquées. Cependant pour répondre à la partie de la motion selon laquelle le Canada doit protéger son environnement en établissant sans tarder des normes qualitatives de l'environnement pour l'air, l'eau et le sol, je dois dire que nous sommes déjà en train de le faire. Il faudra peut-être plus de temps pour accomplir cette tâche que ne veut en convenir le député. Cependant, nous y avons travaillé en étroite collaboration avec une demi-douzaine d'industries de première importance.

Dans deux cas nous avons déjà annoncé ces nouvelles normes et l'industrie concernée sait qu'elle peut les observer. Ces normes sont appliquées là où nous avons de bonnes preuves que les méthodes employées pour combattre la pollution s'avèrent satisfaisantes après les avoir suffisamment mises à l'essai. Il s'agit aussi de normes économiques puisque nous connaissons certaines usines ou fabriques qui réalisent des bénéfices, avec le matériel

[M. Beaudoin.]

et les procédés de nettoyage nécessaires dont elles se servent sans qu'il leur en coûte très cher.

Le député mentionne que ces normes doivent couvrir tous les agents de pollution. Je suis d'accord avec lui là-dessus. Toutefois, il faudra quelque temps pour que nous en arrivions avec les établissements intéressés à prévoir une définition de la technologie la plus récente. Nous avons l'intention de couvrir toutes les matières polluantes et nous travaillerons avec toutes les industries responsables de pollution afin de nettoyer leurs effluents.

Le député dit aussi que les autorités fédérales doivent faire respecter ces normes. Il sait pourtant très bien, monsieur l'Orateur, que l'autorité fédérale n'est pas absolue dans ces domaines. Il sait par exemple que les provinces ont une compétence précise sur la propriété et sur l'emplacement de beaucoup d'industries. Il sait que les provinces ont les pouvoirs exclusifs nécessaires pour lutter efficacement contre la pollution locale, celle dont les effets nuisibles ne s'exercent pas hors de la province ou ne causent pas de tort au poisson, à la navigation ni à l'hygiène publique, qui sont de compétence fédérale. Voilà donc trois grands champs de compétence qui appartiennent exclusivement aux provinces.

Dans ces domaines, par exemple dans les affaires municipales, à propos des industries situées entièrement dans une province et dont l'activité polluante n'a pas d'effets hors de la province, c'est aux autorités provinciales de s'en occuper. Cependant, cela dit, monsieur l'Orateur, nous avons l'intention, et nous avons déjà obtenu un certain succès dans ce domaine, de fixer des normes que les provinces adopteront, qu'elles copieront en fait, et qu'elles appliqueront. Même dans des sphères relevant exclusivement de la juridiction provinciale ou locale, nous n'aurons pas de havres de pollution susceptibles d'attirer certaines industries polluantes ou de permettre à certaines firmes de se livrer impunément à des pratiques qui ne seraient pas tolérées dans des sphères relevant de la juridiction fédérale ou bien là où les provinces adoptent des normes fédérales.

• (1550)

Il me semble que le député sera sans doute d'accord avec moi pour estimer que, dans les cas où les normes fédérales sont améliorées par telle ou telle province ou bien par telle ou telle municipalité, le gouvernement fédéral ne devrait pas hésiter à se rallier immédiatement, et d'une manière enthousiaste, à ces normes plus élevées. Il se peut que nous n'ayons pas toujours des normes uniformes dans l'ensemble du Canada, mais ce qui est sûr, c'est que le gouvernement fédéral doit pouvoir fixer des normes uniformes pour ce qui est de l'application et des effets de la législation fédérale et faire en sorte que ces normes soient respectées ou surpassées dans les provinces et par les administrations provinciales.

Cette résolution propose que des prêts à faible coût soient offerts aux municipalités et à certaines industries pour ne pas retarder le nettoyage davantage. J'aimerais bien savoir quelles sont ces «certaines industries» auxquelles il accorderait ce traitement de faveur. Ce serait très intéressant, surtout en ce qui concerne le Nouveau parti démocratique. Si nous devons effectuer un choix, quelles industries devraient recevoir une assistance financière du gouvernement? Autrement dit, quelles industries devraient obtenir une subvention du contribuable fédéral pour effectuer un nettoyage?